



Collège pionnier : l'AP vecteur de dynamique collective au service de la réforme du collège

(Expérimentation terminée)

**Collège Madeleine Cros
, 81110 DOURGNE**

Site : <http://madeleine-cros-dourgne.entmip.fr/>

Auteur : Rosan Olivier

Mél : 0810020g@ac-toulouse.fr

Renforcer l'accompagnement de tous les élèves pour garantir une égalité d'accès à la formation et à la qualification, dans un contexte d'établissement rural accueillant un taux de CSP défavorisées supérieur à la moyenne. Cet accompagnement prend la forme d'un étayage ou d'un approfondissement selon les besoins et le niveau de compétences des élèves. Cet accompagnement personnalisé est organisé selon les modalités prévues par la réforme du collège, dans l'ensemble des niveaux de classes.

Plus-value de l'action

-L'AP est un bon outil pour faire travailler les élèves au plus près de leurs besoins et au service de leur autonomie.

L'AP est également un outil qui permet d'éviter de tomber dans la routine, autant du point de vue des enseignants que des élèves.

Le fait que l'AP ne s'ajoute pas au cours mais est inclus dans l'horaire élève est un levier primordial de la mise en réflexion des enseignants. Sans cela, l'AP serait vite relégué au rang de béquille ou d'externalisation du traitement de la difficulté scolaire. L'AP considéré comme une modalité des enseignements obligatoires est donc un gage de prise en compte de ce dispositif dans l'activité globale d'enseignement.

La contrainte horaire n'est donc pas un frein. C'est plutôt un levier qui permet de situer le dispositif du point de vue de l'activité de l'élève.

Nombre d'élèves et niveau(x) concernés

Tous les élèves du collège, de la 6ème à la 3ème, soit 375 élèves.

A l'origine

Taux de CSP défavorisés supérieur à la moyenne

Ambition limitée des familles.

Peu d'orientation post seconde GT vers la voie scientifique.

Sorties précoces du collège limitées par un suivi éducatif renforcé.

Objectifs poursuivis

Renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux.

Favoriser l'autonomie des élèves en développant les compétences du domaine 2 du S4C.

Diversifier les modalités d'enseignement pour proposer des approches différenciées et répondant aux besoins des élèves.

Favoriser le travail en équipe des enseignants.

Description

Organisation de l'AP pour toutes les classes.

En 6ème, 3 heures hebdomadaires par classe.

En 5ème, 4ème et 3ème, 2 heures hebdomadaires par classe.

Ces heures concernent le français, les mathématiques et l'anglais. Du point de vue de l'élève, l'AP s'inscrit dans le cadre horaire habituel (pas d'heures en plus). Du point de vue des enseignants, les moyens mobilisés permettent de constituer des groupes de compétences ou de besoins.

Le contenu de l'AP est défini par un travail collectif des équipes, dans la mesure où certains groupes (en 6ème) sont constitués d'élèves issus de différentes classes.

Modalité de mise en oeuvre

L'organisation retenue est différente selon les niveaux de classe. En effet, la réforme prévoit trois heures par semaine d'AP en sixième, tandis que pour les autres niveaux, cette modalité d'enseignement est de une à deux heures par semaine.

En sixième, nous avons mis en place des groupes de besoins et de compétences en français et en mathématiques sur une partie du temps consacré à ces enseignements (1.5 heures par semaine dans chaque discipline). Des barrettes dans l'emploi du temps permettent de constituer plus de groupes que de classes (6 groupes pour quatre classes). La mise en place de groupes homogènes ne constitue cependant pas l'essentiel du temps d'enseignement de ces disciplines. Le principe de l'hétérogénéité est maintenu avec un temps en classe entière important.

La constitution des groupes est basée sur le travail de liaison école-collège et est régulièrement revue en cours d'année. Ce principe induit un travail collectif des enseignants sur les progressions annuelles. Il est également nécessaire d'articuler ce qui se passe en groupes d'AP et en classe entière afin de ne pas avoir l'impression de deux enseignements disjoints d'une même discipline. On peut mesurer, ici, l'importance du travail d'équipe chez les enseignants.

Par ailleurs, l'effectif de chacun des groupes constitués tient compte des besoins des élèves avec dans certains cas 10 élèves suivis au plus près par les enseignants et, dans d'autres, des effectifs plus importants permettant des travaux collectifs adaptés.

Dans les autres niveaux de classe, l'AP ne se concrétise pas par la constitution de groupes croisant des élèves de plusieurs classes. Les heures d'AP permettent la mise en place de modalités de cours qui tiennent compte des acquis, des potentiels et des besoins des élèves. Il est ainsi possible de proposer des approches différenciées selon les profils d'élèves pour traiter le programme disciplinaire et non pour le répéter pour ceux qui n'auraient pas bien compris une première fois.

L'accompagnement personnalisé permet de proposer des scénarii pédagogiques différents selon les profils d'élèves. Les élèves sont, dans ce cadre, pris en charge dans des groupes qui sont spécifiquement constitués par l'enseignant selon l'objet de la séance ou du cycle de séances. En gardant bien à l'esprit que cette organisation ne doit pas aboutir à un alourdissement du nombre d'heures de cours hebdomadaires pour les élèves, nous parvenons à éviter l'écueil d'un AP qui serait une simple forme de remédiation.

L'absence de barrettes de cours de groupes sur ces niveaux permet une souplesse dans la mise en oeuvre. Les enseignants peuvent ainsi proposer une réponse adaptée aux besoins des élèves à chaque moment de l'année.

Trois ressources ou points d'appui

-- Rapport de l'IGEN sur la réforme du lycée (notamment le chapitre sur l'AP)

- Les temps d'accompagnement mis en place par la DAFPEN depuis septembre ont permis de construire progressivement un discours commun entre cadres, tout d'abord, et au sein de l'établissement, avec les enseignants, dans un second temps.

- Ne parler que le plus tard possible de la question de l'organisation de l'AP. Le sens de l'action ne doit pas être construit à partir des possibilités du logiciel d'emploi du temps.

- Comme pour les EPI, la créativité doit être stimulée pour dépasser l'idée d'une gestion des contraintes : le conseil pédagogique doit être animé différemment pour permettre cette créativité des enseignants (ni discours descendant, ni approche technocratique)

- La référence aux compétences est primordiale pour que l'AP puisse s'appuyer sur les enseignements sans être circonscrit à la discipline qui le met en oeuvre.

Difficultés rencontrées

-Selon les disciplines, le travail collectif est plus ou moins facile à mettre en place. Dans certaines disciplines, par exemple, les programmes laissent la possibilité aux enseignants de choisir des objets. Cette autonomie traditionnelle représente un frein à la construction de choix collectifs. Cette difficulté est toutefois relative et parvient à être dépassée, grâce aux temps de concertation et à la définition d'objectifs communs.

Pour que l'AP profite globalement à l'élève, au-delà de la discipline où il est proposé, il est nécessaire de définir collectivement des compétences à travailler. Ceci nécessite un temps important de coordination entre enseignants.

Le cadre horaire actuel de l'expérimentation n'est pas celui du collège rénové. Il est parfois difficile d'organiser des temps de concertation. Avec 26 heures/élève l'an prochain, il sera sans doute plus facile de gérer cet aspect (heure blanche pour les professeurs, par exemple).

Moyens mobilisés

38.5 heures hebdomadaires.

Partenariat et contenu du partenariat

-

Liens éventuels avec la Recherche

-

Evaluation

Evaluation / indicateurs

Renforcer l'accompagnement de tous les élèves pour garantir une égalité d'accès à la formation et à la qualification, dans un contexte d'établissement rural accueillant un taux de CSP défavorisées supérieur à la moyenne. Cet accompagnement prend la forme d'un étayage ou d'un approfondissement selon les besoins et le niveau de compétences des élèves.

Documents

Aucun

Modalités du suivi et de l'évaluation de l'action

L'évaluation de ce dispositif repose sur plusieurs outils. Il y a, avant tout, le conseil pédagogique de l'établissement. Même si tous les enseignants de ce conseil ne participent pas directement à l'AP, ils ont cependant en charge les élèves, à un moment donné. Ainsi, la régulation du dispositif s'appuie sur un état des lieux collectif de l'évolution des élèves.

Avec les enseignants directement concernés par l'AP, nous avons ciblé des compétences et des connaissances à travailler en priorité, à partir d'un repérage effectué en amont de la prise en charge des élèves. Il est donc important de vérifier régulièrement le degré d'acquisition de ces points identifiés comme des fragilités chez nos élèves ou comme des leviers importants pour la réussite (par exemple, les compétences métacognitives).

Le dispositif expérimental bénéficie également de l'appui des corps d'inspection. Il est essentiel d'accompagner les équipes sur le terrain, en observant, notamment, les gestes professionnels. Par exemple, la prise en charge d'élèves en groupes allégés ne doit pas aboutir à une perte d'autonomie de l'apprenant qui attend, parfois, que l'enseignant, rendu très disponible par l'effectif, soit forcément présent à ses côtés pour être actif.

Ainsi, l'évaluation du dispositif porte à la fois sur les acquis des élèves et sur les modalités de prise en charge.

Le bilan d'étape de l'expérimentation est globalement positif, en ce que celle-ci génère des améliorations dans le travail des élèves et la réflexion des enseignants.

Nous notons un renforcement de l'activité des élèves qui sont plus autonomes et plus souvent en situation de manipuler, de construire. Pour les enseignants, le dispositif nécessite une meilleure coordination et donc une explicitation de procédures, d'objectifs qui pouvaient être parfois trop sous-entendus.

Le travail collectif des enseignants peut être vécu comme une contrainte mais celle-ci est globalement dépassée par le constat de l'effet sur les élèves. Le cadre qui sera en place à la rentrée 2016 (programmes mieux articulés avec le socle, cadre horaire plus clair pour l'élève) facilitera sans doute l'institutionnalisation de la collaboration entre enseignants et la culture du projet collectif.

Effets constatés

Sur les acquis des élèves :

-Autonomie des élèves dans les activités.

Confiance et motivation des élèves.

Maîtrise des compétences attendues à l'entrée en sixième (pour l'AP sixième)

Renforcement des compétences méta-cognitives.

Les élèves sont plus souvent mis en situation de manipuler, de construire. Ils sont donc plus actifs.

Sur les pratiques des enseignants :

-Réflexion sur les compétences méta-cognitives et sur l'articulation de celles-ci avec les connaissances et compétences plus ancrées dans les champs disciplinaires.

La réflexion menée dans le cadre des modalités de l'AP commence à avoir de l'influence sur une réflexion plus globale

concernant l'enseignement (différenciation, pédagogie explicite, importance des outils et de l'activité de l'élève).

Dépassement de l'idée que l'AP est une forme de remédiation.

Plus globalement, le fait que l'AP intervienne dans le cadre des horaires disciplinaires et non en plus est un facteur de mise en réflexion des équipes.

Sur le leadership et les relations professionnelles :

-Mobilisation collective des enseignants autour du projet pédagogique de l'élève, de la classe et de l'établissement.

Valorisation de la réflexion collective et des instances du collège permettant de construire des choix pédagogiques (conseil pédagogique, conseil d'enseignement).

Sur l'école / l'établissement :

-Dispositif qui contribue à clarifier et communiquer le sens de l'action éducative (avec les élèves et leurs parents et entre professionnels).

L' AP permet de passer d'un projet de professeur à un projet d'équipe.

Plus généralement, sur l'environnement :

-